

# LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2020

## PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les objectifs du budget 2020 ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'assurer la continuité du fonctionnement de Limoges Métropole durant la période électorale, en cohérence avec les orientations suivies depuis le début du mandat : stabilité fiscale, maîtrise des charges de fonctionnement, poursuite des opérations engagées en investissement.

### 1. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

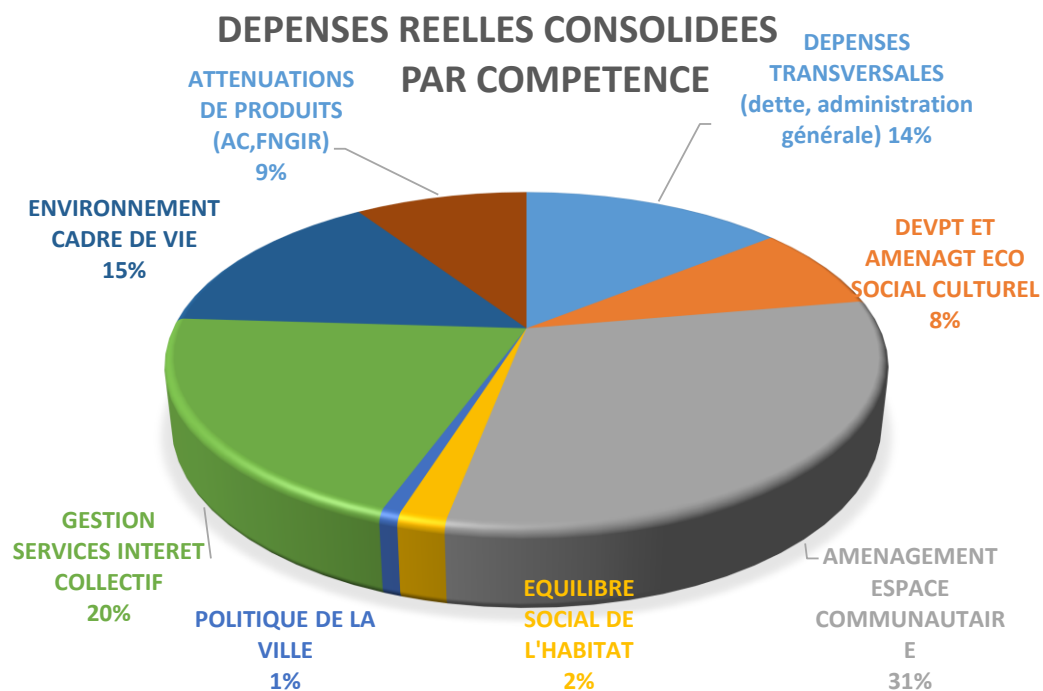
Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevances eau et assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains ou loyer.

#### **BUDGET 2020: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal	114 671 255 €	72 512 517 €	187 183 772 €
Budget Annexe Transport Urbain	30 769 770 €	10 700 950 €	41 470 720 €
Budget Annexe Assainissement	11 753 670 €	9 986 350 €	21 740 020 €
Budget Annexe Eau	13 495 810 €	8 035 500 €	21 531 310 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	4 225 810 €	9 236 600 €	13 462 410 €
Budgets annexes des parcs d'activités	912 715 €	834 219 €	1 746 934 €
TOTAL 2019	<b>175 829 030 €</b>	<b>111 306 136 €</b>	<b>287 135 166 €</b>
<i>pour mémoire TOTAL BP 2019</i>	<i>168 117 194 €</i>	<i>104 311 905 €</i>	<i>272 429 099 €</i>

*N.B. les dépenses réelles d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette*

### 2. LE BUDGET CONSOLIDE PAR COMPETENCE



### 3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Au total 82M€ de dépenses seront proposées cette année pour mener les opérations déjà engagées ou programmées.

- L'aménagement de l'espace communautaire : 31M€, L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 15,8M€, auxquels il faut ajouter 1,5M€ pour le financement de la mise à 2x2 voies de la RN 147. Des crédits sont inscrits pour le programme de rénovation urbaine, le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art, les parcs de stationnement en ouvrage et les déplacements urbains.
- Le développement économique : 14M€ est une priorité avec la mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie » pour lequel 4,7M€ sont inscrits pour 2020, le chantier de la restructuration d'ESTER (1,1M€), les zones d'activités (4,6M€), et environ 1M€ de participations (aides à l'immobilier ou avances remboursables) destinées aux entreprises.
- L'équilibre social de l'habitat : 2,7M€ pour les aides à la production de logements sociaux, à la rénovation du bâti ancien et à l'accueil et au logement des gens du voyage.
- Plus de 18M€ sont inscrits pour les services d'intérêt collectif : Eaux pluviales, Eau potable, Assainissement, Transition énergétique.
- Environnement et le cadre de vie : 13M€.
  - 1,5M€ pour la collecte des déchets et 1,3M€ pour le gros entretien de la CEDLM
  - 900 K€ pour l'aménagement des eaux et la préservation des espaces naturels
  - 9M€ pour la modernisation du centre de recyclage

#### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET DOTATIONS

( compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

<b>Investissement par compétences</b>	<b>81 760 736 €</b>
<b>DEVPT ET AMENAGT ECO SOCIAL CULTUREL</b>	<b>14 302 994 €</b>
Budget Principal	13 177 975 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques ( y compris stock)	1 125 019 €
<b>AMENAGEMENT ESP ACE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>31 060 687 €</b>
Budget Principal	23 859 737 €
Budget Annexe Transport Urbain	7 200 950 €
<b>EQUILIBRE SOCIAL DE HABITAT</b>	<b>2 714 001 €</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>5 000 €</b>
<b>GESTION SERVICES INTERET COLLECTIF</b>	<b>18 015 180 €</b>
Budget Principal	2 513 130 €
Budget Annexe Eau	6 645 000 €
Budget Annexe Assainissement	8 857 050 €
<b>ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE</b>	<b>12 606 874 €</b>
Budget Principal	3 667 274 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	8 939 600 €
<b>DEP ENSES TRANSVERSALES ( administration générale )</b>	<b>3 056 000 €</b>

#### 4. LA FISCALITE

■ Depuis le début du mandat, Limoges Métropole a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. Les taux votés sont ainsi sensiblement inférieurs aux collectivités de la même strate.

	LIMOGES METROPOLE 2020	Taux moyen des groupements 2019
Taxe d'habitation	8,84%	10,54%
Taxe foncier bâti	1%	4,39%
Taxe foncier non bâti	3,46%	4,81%
CFE	26,40%	29,72%

Source : cabinet FSL – Taux d'imposition 2019 des grandes collectivités locales

■ Le versement transport auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016, son taux est fixé à **1,38%**; le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants était proche de 1,90% en 2018.

■ Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restera fixé à **5,42%** pour la zone Limoges et **7,88%** pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,17%. Pour indication, la moyenne des grandes collectivités s'élevait à 9,70% en 2017.

#### 5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le choix de la stabilité fiscale dans un contexte de forte baisse des dotations d'Etat a contribué à dégrader jusqu'en 2018 la capacité d'autofinancement du budget principal, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements par un excédent de fonctionnement.

Mouvements réels, en €	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Produits réels de fonctionnement	126 058 516	125 063 073	125 189 670	130 406 036	132 421 100
Charges réelles de fonctionnement	108 669 683	108 971 138	109 478 738	113 308 155	114 671 255
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>17 388 833</b>	<b>16 091 935</b>	<b>15 710 932</b>	<b>17 097 881</b>	<b>17 749 845</b>
Travaux en régie	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 800 000	1 600 000
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.</b>	<b>18 788 833</b>	<b>17 491 935</b>	<b>17 110 932</b>	<b>18 897 881</b>	<b>19 349 845</b>

La maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la bonification de la dotation d'intercommunalité à partir de 2019 (transformation en communauté urbaine) ont permis de redresser la capacité d'autofinancement.

**EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)**

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
013 Atténuation de charges	640 800	643 800	0,5%
70 Produits des services, du domaine etc.	9 263 500	8 888 110	-4,1%
73 Impôts et taxes	87 889 600	89 530 600	1,9%
74 Dotations et participations	29 208 375	29 658 859	1,5%
75 Autres produits de gestion courante	2 118 259	2 042 629	-3,6%
76 Produits financiers	2	2	0,0%
77 Produits exceptionnels	1 285 500	1 657 100	28,9%
<b>TOTAL</b>	<b>130 406 036</b>	<b>132 421 100</b>	<b>1,5%</b>

Le principal motif d'augmentation des produits de fonctionnement est la dynamique des bases de fiscalité (indexation décidée en loi de finances et évolution physique), les taux restant inchangés.

**EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)**

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
011 Charges de gestion générale	39 704 744	39 933 879	0,6%
12 Charges de personnel	26 386 180	26 678 200	1,1%
14 Atténuation de produits*	27 041 000	27 167 790	0,5%
65 Autres charges de gestion courante	17 678 970	18 172 650	2,8%
66 Charges financières	2 456 490	1 924 300	-21,7%
67 Charges exceptionnelles	40 771	794 436	1848,5%
<b>TOTAL</b>	<b>113 308 155</b>	<b>114 671 255</b>	<b>1,2%</b>

\* attributions de compensations, prélèvement FNGIR

La loi contraint les charges de fonctionnement à ne pas dépasser leur niveau de 2017, ce plafond étant réévalué de 1,2% par an (un niveau proche de l'inflation). Le plafond de Limoges Métropole devra être réévalué pour tenir compte des compétences transférées en 2019 lors de la transformation en communauté urbaine.

Afin de respecter cette contrainte (éviter les retenues financières prévues par la loi) et de laisser toute latitude à la prochaine assemblée pour opérer ses choix, le budget proposé reconduit à l'identique l'essentiel des charges de fonctionnement, à quelques exceptions près :

- Une augmentation de crédits de 500 000€ est proposée pour le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, compétence nouvelle qui présente un enjeu majeur
- Les charges de personnel ont été ajustées en fonction des décisions de gestion prises en 2019

## 6. LA DETTE

L'encours de dette du Budget Consolidé de Limoges Métropole a augmenté de 24,76 M€ sur l'exercice 2019, hausse pour l'essentiel due au transfert de la dette de l'eau des communes à la communauté urbaine (18,7M€).

	CRD au 31/12/2018 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2019 (C)	Variation sur 2019 (D=B-C)	CRD au 31/12/2019 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	121 999 779,97 €	18 000 000,00 €	-11 886 349,79 €	6 113 650,21 €	128 113 430,18 €
Centrale Energie Déchets	4 843 698,66 €	0,00 €	-897 861,59 €	-897 861,59 €	3 945 837,07 €
Dette récupérable	2 581 732,00 €	0,00 €	-1 072 843,00 €	-1 072 843,00 €	1 508 889,00 €
<b>Total Budget Principal</b>	<b>129 425 210,63 €</b>	<b>18 000 000,00 €</b>	<b>-13 857 054,38 €</b>	<b>4 142 945,62 €</b>	<b>133 568 156,25 €</b>
<b>Capacité de désendettement Budget Principal</b>	<b>6,6 années</b>				<b>5,6 années (*)</b>
Transports Urbains	28 097 680,15 €	5 000 000,00 €	-3 136 284,06 €	1 863 715,94 €	29 961 396,09 €
Eau <i>compétence nouvelle au 01/01/2019</i>	0,00 €	18 683 550,59 €	-1 321 605,22 €	17 361 945,37 €	17 361 945,37 €
Assainissement	14 154 764,45 €	17 800,00 €	-1 148 179,01 €	-1 130 379,01 €	13 024 385,44 €
Centre de Recyclage	604 999,86 €	3 000 000,00 €	-146 666,68 €	2 853 333,32 €	3 458 333,18 €
Lotissements d'Activités Eco	849 799,69 €	0,00 €	-146 178,91 €	-146 178,91 €	703 620,78 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	812 000,00 €	0,00 €	-112 000,00 €	-112 000,00 €	700 000,00 €
Atelier Relais APAJH 87	76 505,27 €	0,00 €	-76 505,27 €	-76 505,27 €	0,00 €
<b>Total des Budgets Annexes</b>	<b>49 595 749,42 €</b>	<b>26 701 350,59 €</b>	<b>-6 087 419,15 €</b>	<b>20 613 931,44 €</b>	<b>70 209 680,86 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>179 020 960,05 €</b>	<b>44 701 350,59 €</b>	<b>-19 944 473,53 €</b>	<b>24 756 877,06 €</b>	<b>203 777 837,11 €</b>

(\*) capacité de désendettement 2019 estimée au vu du compte administratif provisoire

Le budget principal affiche une capacité de désendettement inférieure à 6 ans – il s'agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d'autofinancement y était consacrée. Cette durée est inférieure à la moitié du « plafond national de référence » fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit donc un niveau d'endettement parfaitement soutenable.